

Selon le candidat, la vitrine de son local de campagne a été recouverte de tags injurieux, tandis que des affiches insultantes ont été collées sur la façade et dans plusieurs rues alentour. Des messages visant directement sa personne ont été relevés, notamment des attaques sur son nom et son origine familiale. Des affiches insultantes ont été collées sur la façade et dans la ville avec des messages relevés : « fils de prisonnier », « laisse Menton tranquille », etc. Des photographies des dégradations ont été diffusées par l'équipe de campagne sur les réseaux sociaux.

Une plainte annoncée

Louis Sarkozy a condamné « avec la plus grande fermeté » des actes qu'il qualifie d'« intimidation politique ». Il a annoncé le dépôt d'une plainte pour dégradations et injures publiques, indiquant vouloir « laisser la justice identifier les auteurs ». « *La campagne doit rester digne et respectueuse. S'attaquer à une permanence et à la personne d'un candidat n'a pas sa place dans le débat démocratique* », a-t-il déclaré. À ce stade, aucune interpellation n'a été annoncée. La police nationale devrait exploiter les images de vidéoprotection du centre-ville pour tenter d'identifier les auteurs.

Une campagne locale sous tension

Cet épisode intervient dans un climat politique déjà vif à Menton, où la compétition municipale s'annonce serrée. La présence de plusieurs listes et la personnalisation du débat autour de certaines candidatures ont contribué, ces dernières semaines, à durcir les échanges. Dans l'entourage de Louis Sarkozy, on déplore « *une escalade verbale qui finit par se traduire par des actes* ». Plusieurs responsables politiques locaux, toutes sensibilités confondues, ont depuis appelé au calme et au respect des règles démocratiques.

Des précédents en période électorale

Les dégradations de permanences ou d'affiches électorales ne sont pas inédites lors des campagnes municipales sur la Côte d'Azur. Elles constituent des infractions pénales (dégradation de bien privé, injure publique, éventuellement intimidation électorale) passibles d'amendes et de poursuites.

À Menton, l'incident pourrait désormais prendre une dimension judiciaire si l'enquête permet d'en établir les responsabilités. À un mois du scrutin du 15 mars, il rappelle en tout cas la nécessité d'un climat apaisé dans le débat local.

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité